

mardi 12 février 2008

Actualité Loire-Atlantique

Les habitants financent leur parc éolien



Le conseil général signe un chèque de 90 000 € pour le projet d'éoliennes à Guenrouët et Sévérac. De gauche à droite : Michel Leclercq (Éoliennes en Pays de Vilaine), Christine Lelièvre (maire de Sévérac), Françoise Verchère (vice-présidente du conseil général), Sylvain Robert (1er adjoint de Guenrouët), André Trillard (président de la communauté de communes) et Françoise Graffe (gérante de Site à Watts).

Le conseil général met de l'argent dans le parc éolien de Sévérac-Guenrouët. Originalité: ce sont des particuliers qui financeront l'essentiel.

Pourquoi l'investissement est-il risqué ? En France, tout dossier de parc éolien doit franchir un parcours du combattant, niveau commandos d'élite. Alors, investir dans les études préalables présente un haut risque. Il faut d'abord miser 150 000 € pour mener les études portant sur le vent, la faune et la flore, l'impact paysager. Somme perdue si le projet capote. Dans le Pays de Redon, des habitants ont pris ce risque avec l'association Éoliennes en pays de Vilaine. Ils veulent lancer deux parcs, dont l'un est situé sur les communes de Sévérac et Guenrouët. L'association a créé une Sarl, *Site à Watts*, dont le capital est détenu par des particuliers, certains étant regroupés en Cigales, des clubs d'investissement d'épargne solidaire. Elle a réuni 210 000 €. Et maintenant, elle va disposer de 300 000 € grâce au conseil général de Loire-Atlantique qui investit 90 000 € via sa société d'économie mixte consacrée aux énergies nouvelles et aux économies d'énergie.

Pourquoi le Département s'engage-t-il ? Le conseil général voudrait que la Loire-Atlantique produise, grâce aux énergies renouvelables, 9 % de sa consommation. « **Nous devons mettre le paquet sur l'énergie éolienne et stabiliser notre consommation** », explique la vice-présidente Françoise Verchère. Une vingtaine de parcs éoliens pourraient ainsi voir le jour. L'élue qualifie d'« **exemplaire** » la démarche entreprise à Guenrouët et Sévérac. « **Le caractère coopératif, l'implication de la population et des élus locaux en font un projet atypique, unique en France.** » D'où l'aide du conseil général aux études. Ensuite, il investira dans la

construction d'un parc qui devrait coûter 12 millions d'euros, mais sera très vite extrêmement rentable. Le projet prévoit aussi de réinvestir des bénéfices dans les économies d'énergie.

Pourquoi tout le monde adhère ? Alors qu'au sud de la Loire par exemple, les projets se heurtent à des oppositions, le projet Sévérac-Guenrouët bénéficie de vents favorables. « **L'association a construit le projet avec les habitants, elle n'est pas arrivée en terrain conquis** », note Christine Lelièvre, maire de Sévérac. « **L'aspect coopératif, l'investissement local changent tout** », ajoute Michel Leclercq, président d'Éoliennes de Pays de Vilaine. Les élus sont sur la même longueur d'onde. Ainsi le sénateur Trillard, président de la communauté de communes, travaille-t-il à la réalisation de la Zone de développement éolien désormais imposée par la loi.

À quand les éoliennes ? Le parc comprendrait quatre éoliennes d'une puissance totale de 8 Mégawatts, de quoi alimenter en électricité domestique 9 400 habitants. Le dossier complet vient d'être déposé devant la commission des sites. Si tout va bien, il ira ensuite chez le préfet pour le permis de construire. Après il faudra commander les éoliennes à l'étranger. Date de construction possible : printemps 2011, pour une mise en service à la fin de la même année.

Marc LE DUC.

Ouest-France